Copie certifiée conforme

C O P A R C

Société Anonyme au capital de 36.000.000 Francs
régie par le Code des Assurances

Siège Social : 32 rue La Boétie - 75008 PARIS

960 13476

RCS B 331 280 776

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 3 AVRIL 1996

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt

2 8 AOUT 1996

h6376

L'an mil neuf cent quatre vingt seize
le 3 Avril, à seize heures ,

Les Administrateurs de la Société se sont réunis au siège social de la société sur convocation du Président.

Etaient présents :

. Monsieur Daniel BLANCHARD, Président
. Monsieur Jean-François VERT
. Monsieur Bruno de GUILLEBON
. W FINANCE, représentée par Monsieur Stéphane DEMOLY

Monsieur le Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, était également présent.

Monsieur le Président constate que les Administrateurs ont émargé le registre de présence. Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil s'est réuni aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Novembre 1995

2. Démission d'un membre du Conseil d'Administration

3. Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1995,

4. Présentation du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,

5. Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,

6. Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 1995

Après lecture le procès-verbal de la précédente séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

2. DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil prend acte de la démission de Mr JACQUOT de son mandat d'Administrateur et lui donne quitus de sa gestion.

3. ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1995

Monsieur Daniel BLANCHARD donne lecture du projet du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui est adopté, et présente les comptes définitifs de l'exercice 1995 qui se traduisent par un bénéfice de 2.679.860,92 F

4. PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mr Daniel BLANCHARD indique qu'au cours de l'exercice qui vient de s'achever, la Société a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 65%. Ce résultat satisfaisant est essentiellement lié au développement des contrats de "grande branche à capital variable" du fait :

- de la généralisation des supports en Unités de Compte qui intègrent désormais l'ensemble de la gamme des Fonds Communs de Placement proposés par W FINANCE.

- du lancement d'une nouvelle catégorie de contrats permettant d'offrir aux assurés un fort taux de rendement annuel au terme prévu.

Au total, en 1995 la Société a enregistré un montant de primes nettes d'annulations de 1.018 millions de francs contre 619 millions l'an dernier. Sur ce total, 340 millions de francs proviennent d'opérations de changements de supports effectuées dans le cadre du Compte Patrimonial. Les rachats et sinistres s'établissent à prés de 539 millions contre 200 millions.

Sur le plan des résultats, le bénéfice de COPARC ressort à 2,68 millions de francs, contre 4,28 millions l'an dernier.

S'agissant des perspectives de 1996, Monsieur VERT indique que l'activité devrait être plus modérée en 1996.

Plusieurs facteurs sont à prendre en considération.

D'une part l'élargissement de la gamme des supports offerts dans le cadre du Compte Patrimonial et la développement de la commercialisation des produits en "unité de Compte" adossés à des BMTN constituent un facteur de soutien du chiffre d'affaires.

Mais d'autre part, la baisse des rendements obligataires devrait conduire à une diminution de la rentabilité des contrats en francs pour les souscripteurs qui seraient ainsi conduits à diversifier davantage leurs placements.

Au 28 février 1996, le chiffre d'affaires de COPARC était de 159 millions de francs contre 300 millions l'an dernier, en baisse de 88%. Cette baisse est largement due au chiffre d'affaires de nature exceptionnelle réalisé au cours des deux premiers mois de l'année 1995, en raison du lancement de produits en Unités de Compte à taux de rendement très attractif.

5. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire a été fixée au **Vendredi 31 Mai à 9 heures,** son ordre du jour étant le suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 1995,
- Examen et approbation des comptes de cet exercice, ainsi que du bilan au 31 Décembre 1995,
- Quitus de la gestion du Conseil d'Administration,
- Affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, établi en application des articles 101 et suivants, et de la Loi du 24 Juillet 1966,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Questions diverses.

6. AGREMENT D'UNE CESSION D'ACTION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'agréer à l'unanimité la cession d'une action de W FINANCE au profit de ATHENA SA.

Le Conseil charge son président de veiller à ce que le nom de la Société ATHENA remplace celui de W FINANCE sur le registre des mouvements de titres de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Un Administrateur